



CAHIER DES CHARGES

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**“FACILITER LA PROTECTION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
GRÂCE À CARTOVÉGÉTATION ”**

Préambule

a. Déclin de la biodiversité et trame verte

L'urbanisation morcèle le paysage, elle fragmente et réduit les habitats naturels. Cette fragmentation des écosystèmes bouleverse leur équilibre et les met dangereusement en péril. En Île-de-France, région la plus urbanisée de France, **l'effondrement de la biodiversité** est d'autant plus important (- 41% des oiseaux des spécialistes du bâti et - 45 % des oiseaux spécialistes des milieux agricoles). Tous les **espaces végétalisés**, notamment en zone dense, sont indispensables au maintien d'un monde viable. Ils rendent un grand nombre de services écosystémiques et sont **indispensables pour la survie de nombreux êtres vivants**. Notamment en milieu urbain où ils permettent de réguler les pollutions et la température en compensant les effets "îlots de chaleur". Les espaces de pleine terre participent eux au cycle de l'eau, améliorant son infiltration dans le sol et réduisant sa pollution. L'ensemble de ces fonctions bénéficiant à tous les êtres vivants sont menacés par l'artificialisation.

Ainsi la **constitution de trames vertes**, notamment en zone dense, **devient un défi pour enrayer le déclin de la biodiversité**.

Il existe plusieurs freins à la cartographie de la trame verte au niveau local. Les plans et les schémas régionaux sont trop imprécis être utilisés de manière opérationnelle au niveau local. Ils doivent donc être territorialisés et précisés. Également, la majeure partie des outils actuels tiennent compte de la connectivité structurelle mais n'ont pas une approche fonctionnelle. Enfin, il est souvent difficile d'estimer les rôles de chaque habitat et de chaque corridor dans les réseaux écologiques.

b. L'outil Cartovégétation

Cartovégétation est un **outil d'aide à la décision** à destination des collectivités locales et des associations **pour la mise en œuvre de la trame verte**. Il a pour but de réorienter l'aménagement du territoire en faveur de la trame verte et de faciliter l'aménagement de territoires résilients.

Il fournit plusieurs types de cartes. Les **cartes des paysages** du territoire à haute résolution (1m) permettent de distinguer chaque arbre et chaque buisson. Grâce à celles-ci, il est possible de réaliser des **cartes très précises de la trame verte** - et non grossièrement comme c'est actuellement le cas. Surtout, la réalisation d'un diagnostic approfondi permet d'**identifier des zones à enjeux à protéger et à renaturer**.

France Nature Environnement - Ile de France et ses associations locales accompagnent et suivent les acteurs dans leur utilisation de l'outil pour **faciliter la réalisation d'actions de protection et de restauration des écosystèmes**

Objectifs de l'AMI

De nombreuses zones de la région ont un intérêt particulier pour la trame verte, certaines par leur intérêt écologique, d'autres parce qu'elles subissent des pressions particulièrement fortes sur les continuités écologiques. Ces pressions peuvent être de différentes natures et porter sur un ou plusieurs groupes d'espèces. Pour étudier puis définir des actions pour protéger et restaurer la fonctionnalité de ces zones, il est nécessaire de disposer de données plus précises sur le déplacement des espèces.

Ainsi, France Nature Environnement - Ile de France lance cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour **aider les acteurs du territoires franciliens à identifier les continuités écologiques** et réduire leur vulnérabilité. Pour cela, FNE IDF souhaite mettre à disposition l'outil Cartovégétation pour aider les acteurs de ces territoires à réduire la fragmentation. Les zones ciblées par l'AMI sont en priorité celles qui subissent des pressions de nature à remettre en cause la fonctionnalité des continuités écologiques. Celles qui présentent un intérêt particulier pour la trame verte seront également prioritaires.

France Nature Environnement Ile-de-France propose d'identifier précisément la trame verte ou le réseau écologique d'un groupe d'espèces en particulier. Un accompagnement plus approfondi permettant d'**identifier les zones à protéger et celles à restaurer, et de proposer des actions pour limiter la fragmentation** pourra également être envisagé. Ce travail sera ponctué d'échanges entre la structure et France Nature Environnement - Ile de France afin d'affiner la réalisation des cartes.

L'objectif de cet AMI est aussi de **mobiliser les acteurs locaux pour enclencher de dynamiques de changement et de lutter efficacement contre la fragmentation des écosystèmes.**

L'accompagnement des associations est gratuit, pour les autres structures cela pourra nécessiter une contribution financière en fonction de la taille de l'étude. La réalisation d'une étude pilote est prise en charge par FNE Ile-de-France à titre d'expérimentation (étude d'un groupe d'espèces sur la commune ou d'une sous trame sur une zone restreinte), la réalisation d'une étude plus complète et de préconisations est à la charge de la structure. Pour les premières collectivités de la Métropole du Grand Paris l'accompagnement pourra être pris en charge.

Caractéristiques de l'AMI

a. Bénéficiaires

Peuvent participer à ce présent appel à manifestation d'intérêt, les personnes des structures suivantes :

- les associations environnementales franciliennes
- les collectivités franciliennes
- les structures institutionnelles franciliennes
- les instituts de recherche
- structures de l'ESS

Ne peuvent pas participer à l'appel à manifestation d'intérêt :

- les entreprises hors structures ESS
- les structures non franciliennes

b. Réalisation de l'accompagnement

Déroulé/calendrier prévisionnel :

- Sélection
- Réunion de cadrage (associant un maximum de parties prenantes)
- Visite de terrain
- Réalisation des modélisations et des cartes
- Réunion de mi-parcours sur les premiers résultats
- Restitution de l'étude et retour d'expertise et/ou de terrain

Si le porteur de projet le souhaite, il est possible d'approfondir l'accompagnement afin de donner une visée opérationnelle à l'étude menée et d'amener à une protection/restauration de la zone. L'accompagnement pourra alors comprendre les étapes suivantes :

- Identification des besoins et des enjeux prioritaires
- Réunion(s) de travail
- Restitution finale et proposition de plan d'action

c. Livrables à l'issue de l'accompagnement

- Cartes des groupes d'espèces étudiées, et de la trame verte
- Données SIG
- Livrable avec les éventuelles préconisations

d. Délai d'exécution de l'accompagnement

Variable en fonction du nombre de manifestations d'intérêt

Modalités de participation

a. Formulaire

Pour participer à l'appel à projet, il est nécessaire de contacter l'adresse mail suivante : cartovegetation@fne-idf.fr et de lui transmettre le formulaire de candidature complété, avec comme objet "AMI - candidature (*nom du territoire*) - (*nom de la structure*)".

b. Critères de sélection

La recevabilité des candidatures se fera en fonction de la forme de la structure : le nombre de projets sélectionnés sera limité pour les collectivités. Pour les associations, aucune limite n'est à priori établie, sous réserve du nombre de candidatures.

De manière générale, les projets seront sélectionnés selon ces critères de fond :

- Vulnérabilité de la zone étudiée
- Expertises sur le sujet et/ou le territoire
- Acteurs impliqués dans la démarche
- Démarche de protection et restauration de la fonctionnalité des écosystèmes
- Capacités de la structure à travailler sur le sujet

c. Conditions d'exécution et obligations des participants

Afin que l'accompagnement se déroule au mieux, il est nécessaire de :

- **Fournir les informations nécessaires à l'étude** : description détaillée de la zone d'étude et de ses spécificités, points de fragmentation diagnostiqués, profils écologiques étudiés, etc.
- **Participer aux réunions et échanges** pour affiner le diagnostic
- **Mettre à disposition publique des données** produites (hors données confidentielles)

Calendrier de l'AMI

Cet AMI débutera le **17 février 2025** et durera **jusqu'au 15 septembre 2025**.

Dans un premier temps, les manifestations d'intérêt seront étudiées au fur et à mesure. En cas de demandes trop importantes des sessions pluriannuelles de sélection seront mises en place.